

quée des chemins de fer, sachant que cette déclaration sera publiée et discutée dans tout le pays, doit, afin de se protéger, faire des réserves, donner des explications et apporter des restrictions qui, au point de vue du comité, n'auraient qu'une importance très relative. Nous avons voulu étudier les questions essentielles, l'organisme même de nos chemins de fer, laissant de côté les questions de détail. C'est pour cette raison que le comité a décidé de siéger à huis clos et de ne pas faire rapport des témoignages. J'assume la responsabilité de tout ce qui a été fait, si tant est qu'un seul puisse assumer la responsabilité d'un comité, mais je n'ai jamais douté de la prudence de notre conduite et je n'en doute pas actuellement. Nous avons été guidés par de bons motifs, et nous avons voulu étudier autant qu'il nous était possible de le faire l'organisme même de nos chemins de fer.

L'honorable M. BELCOURT: Mon intention n'est pas de répéter les paroles de mon honorable collègue, car, à titre de membre du comité, je les approuve entièrement, mais il me semble que tous les membres du comité doivent savoir que nous n'aurions pas obtenu la moitié des renseignements que nous avons eus si nous n'avions pas siégé à huis-clos. Ce fait, à mon sens, justifie amplement notre manière d'agir.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: C'était la seule manière possible.

L'honorable M. DANDURAND: Je suis heureux que le président du comité, notre estimé collègue de Middleton (l'honorable W. B. Ross) ait attiré l'attention du Sénat sur une déclaration présentée dans l'autre Chambre avec le désir évident qu'elle parvienne à nos oreilles. Un membre en vue de la Chambre Basse désirait savoir pourquoi l'on ne produisait pas les témoignages donnés devant notre comité des chemins de fer, et il était d'avis qu'on devait les produire. Il a terminé ses observations par ces mots: "Je compte que mes paroles seront entendues au Sénat". Il a dit entre autres choses:

Je remarque aussi que le comité du Sénat qui est censé préparer le rapport dont il serait intéressant de connaître l'origine, s'est réuni à huis clos.

Je ne comprends pas exactement ce que veut dire l'expression "dont il serait intéressant de connaître l'origine". Je suis convaincu que les débats du Sénat indiqueront, à la date où l'on a pris cette initiative, de quelle source elle provient.

Il est probable que le public se soucie peu de savoir même les noms des messieurs qui ont comparu devant le comité. C'étaient des

hommes haut placés, les mieux désignés au point de vue de l'expérience et des capacités. Le comité a invité ces messieurs dans le but d'obtenir leurs lumières touchant ce problème très important et, après avoir pris connaissance des diverses suggestions proposées pour le résoudre, le comité s'est prononcé à l'unanimité en faveur de celle qui lui semblait la plus raisonnable.

Nos conclusions ont été présentées pour ce qu'elles valent, et il nous est inutile de remonter à leur genèse. Nous avons compris que cette solution était la meilleure de toutes celles qui ont été offertes. Aucun des membres du comité ne prétend être infaillible et s'il existe une solution plus avantageuse, nous lui donnerons le meilleur accueil, d'où qu'elle vienne. Si lors de la prochaine session, le Sénat découvre qu'une meilleure solution nous a été présentée, il n'y a pas de doute qu'il le déclarera, car nous ne tirons aucun orgueil de nos propres recommandations, n'ayant qu'un but en vue: celui de découvrir la solution qui conviendra tant au public en général qu'aux gens sérieux du pays.

Je désire répéter ici ce que j'ai dit plusieurs fois devant le comité, et cela afin que l'autre Chambre en soit informée. Il existe en Grande-Bretagne un comité qui se réunit pour étudier les questions d'importance nationale, un comité que n'envahissent pas les passions et les luttes de parti; c'est le comité de la Défense nationale. Ce comité est composé des chefs des différents groupes de la Chambre des Communes. Ils se réunissent afin de porter une responsabilité commune de la défense du royaume et afin de garantir l'esprit de suite dans la ligne de conduite du gouvernement britannique à ce sujet. A mon sens, ce comité s'inspire du plus élevé et du plus pur patriotisme.

Etant donné le déficit annuel de 50 à 100 millions, déficit qui peut encore augmenter et appesantir notre déjà trop lourd fardeau, j'ai dit que la solution du problème ferroviaire était d'importance vitale pour le pays. Je n'ai pas besoin d'insister sur ce point, mais j'ai répété sous diverses formes que ce problème valait en importance celui de la défense nationale en Grande-Bretagne. Selon moi, son importance est tellement vitale que les chefs des trois partis devraient pouvoir l'étudier de concert, d'une manière amicale et patriotique, afin de soustraire le pays à ses inextricables difficultés.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Tout ce que j'ai à dire, c'est que le Sénat est le mieux à même de juger comment il doit diriger ses affaires.